



**FORMATION EN
PETITE ENFANCE**

acufc.ca/petiteenfance

APPEL DE PROPOSITIONS

*PROJET LA FORMATION, PIERRE ANGULAIRE DU
RECRUTEMENT ET DE LA RÉTENTION DES ÉDUCATRICES ET
ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE DANS LES
COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES
EN SITUATION MINORITAIRE*

Date limite de réception des propositions :
Le 8 décembre 2025 à 17h (HNE)

Période couverte pour le financement des projets :
Projets ponctuels : du 2 mars 2026 au 2 mars 2027
Projets pancanadiens : du 2 mars 2026 au 2 septembre 2027



ACUFC

ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



PARTENAIRES PANCANADIENS



Financé par le biais du Programme
d'apprentissage et de garde des jeunes
enfants du gouvernement du Canada

Canada



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| 1. CONTEXTE | 6 |
| 2. OBJECTIFS ET EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES | 8 |
| Projets prioritaires | 15 |
| Exemples de projets non admissibles..... | 16 |
| 3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS | 17 |
| 4. NATURE DU SOUTIEN OFFERT | 17 |
| Demandeurs admissibles..... | 18 |
| Demandeurs non admissibles | 18 |
| Coûts admissibles | 18 |
| Coûts non admissibles | 19 |
| Budget d'exploitation | 20 |
| 5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS | 21 |
| Analyse des propositions..... | 23 |
| 6. DÉTAIL DES PROPOSITIONS | 23 |
| Éléments obligatoires | 23 |
| Autres considérations..... | 24 |
| 7. ÉCHÉANCIER | 25 |
| 8. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJET | 26 |
| 9. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS | 26 |
| 10. AUTRES DISPOSITIONS | 26 |
| Assurances | 27 |
| Reddition de comptes | 27 |





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

GLOSSAIRE

LISTE DES SIGLES

| | |
|--------------------|---|
| ACUFC | Association des collèges et universités de la francophonie canadienne |
| CFSM | Communauté francophone en situation minoritaire |
| CNPF | Commission nationale des parents francophones |
| EDSC | Emploi et Développement social Canada |
| EPE | Éducatrices et éducateurs de la petite enfance |
| FNCSF | Fédération nationale des conseils scolaires francophones |
| PALO | Plan d'action pour les langues officielles |
| RDÉE Canada | Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada |
| SSF | Société Santé en français |



FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

TERMINOLOGIE UTILISÉE

| | |
|---|---|
| Bénéficiaire | L'ACUFC est le bénéficiaire d'un accord de contribution avec EDSC dans le cadre de la mise en œuvre du projet <i>La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les communautés francophones en situation minoritaire (CFSM)</i> . |
| Comité de gestion national en petite enfance | Le Comité de gestion national en petite enfance est le mécanisme de gouvernance du projet <i>La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM</i> . Il est composé de l'ACUFC, de la CNPF, de la FNCSF, de RDÉE Canada et de la SSF. |
| Demandeur | Il s'agit d'un organisme qui soumet un projet dans le cadre de cet appel de propositions. |
| Initiative pancanadienne | Il s'agit d'un projet mis en œuvre dans plus d'une province ou d'un territoire, à l'extérieur du Québec. |
| Partenaires nationaux | Les partenaires nationaux sont les membres du Comité de gestion national en petite enfance, soit l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC), la Commission nationale des parents francophones (CNPF), la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), le Réseau de développement économique et d'employabilité (RDÉE Canada) et la Société santé en français (SSF). |
| Petite enfance | Dans le cadre du projet <i>La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM</i> , le terme « petite enfance » <u>correspond à la période de développement de l'enfant qui commence avant la naissance et s'étend jusqu'à l'âge de six ans.</u> |
| Plan de durabilité | Il s'agit d'une description des activités du projet qui pourraient ou devraient normalement se poursuivre après la fin du financement. |





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

Projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*

Le projet vise à soutenir le développement et l'amélioration des programmes de formation, ainsi que le renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance dans les CFSM, par l'entremise d'initiatives et de solutions novatrices afin de pallier la pénurie de main-d'œuvre.

Plan de mobilisation des connaissances

Il s'agit d'une stratégie visant à assurer le partage, le transfert et l'application des connaissances générées par le projet auprès des divers acteurs du secteur de la petite enfance (personnel éducateur, gestionnaires, chercheurs/chercheuses, décideurs, etc.), afin de favoriser l'amélioration continue des pratiques, des formations et des politiques.

Projets

Les projets font référence aux initiatives de formation et de renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance qui sont soumises pour fins d'évaluation et de sélection dans le cadre de cet appel de propositions.

Sous-bénéficiaires

Les sous-bénéficiaires sont des organismes ou des établissements des CFSM avec lesquels l'ACUFC aura signé des ententes de financement dans le cadre de la mise en œuvre du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*.



FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

1. CONTEXTE

Dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles 2023 - 2028 (PALO) : Protection-promotion-collaboration*, l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC) a obtenu un financement du **Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants du gouvernement du Canada** pour mettre en œuvre le projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*.

1.1 Projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*

Ce projet vise à **appuyer le développement et l'amélioration des programmes de formation**, ainsi que **le renforcement des capacités des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (EPE) dans les CFSM** au moyen d'initiatives et de solutions novatrices permettant de pallier la pénurie de main d'œuvre tout en favorisant les groupes d'équité concernés.

En 2020 et 2022, deux appels de propositions de projets (phases 1 et 2) ont été lancés. Au total, 43 projets ont été réalisés par 27 organisations sous-bénéficiaires entre 2020 et 2024, pour un montant global de 10,5 millions de dollars distribués.

Au début de 2025, à la suite de la signature d'un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, et afin de poursuivre les avancées des dernières années dans ce domaine, l'ACUFC a mis en place, dans chaque province et territoire (hors Québec), un mécanisme de **concertation et de collaboration** visant à guider le développement de plans d'action en formation et renforcement des capacités des EPE dans les CFSM. Dans ce cadre, 40 initiatives structurantes ont été sélectionnées pour un montant de plus de 7 millions de dollars. Elles sont actuellement mises en œuvre par différents sous-bénéficiaires.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

Afin de compléter ces projets structurants et collaboratifs, un **appel de propositions de projets ponctuels** (couvrant la période du **2 mars 2026 au 2 mars 2027**) et de **projets pancanadiens** (du **2 mars 2026 au 2 septembre 2027**) fait l'objet du présent document.

1.2 Comité de gestion national en petite enfance

Le Comité de gestion national en petite enfance est chargé d'assurer l'attribution des fonds, selon une approche consensuelle et conformément aux ententes de contribution entre les partenaires et les bailleurs de fonds, et ce, en lien avec la Stratégie nationale en petite enfance. Cette stratégie appuie la mise en œuvre d'initiatives destinées au développement de la petite enfance et des services éducatifs en français ainsi qu'à l'amélioration de la santé et du bien-être des jeunes enfants dans les CFSM au Canada. Les organismes membres du Comité de gestion national en petite enfance sont les suivants :

- L'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne (ACUFC)
- La Commission nationale des parents francophones (CNPf)
- La Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)
- Le Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada (RDÉE Canada)
- La Société Santé en français (SSF)

Le Comité fonctionne selon une approche intermédiaire. Contrairement à une approche traditionnelle de gestion des enjeux, qui est fondée sur la concurrence, une approche intermédiaire privilégie la concertation, la collaboration, le dialogue, le partenariat, la création de synergies et la complémentarité des expertises entre les parties prenantes locales, régionales, provinciales et territoriales. Cette approche intermédiaire favorise l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies en petite enfance adaptées aux besoins des CFSM.

En tant qu'organisme intermédiaire signataire d'un accord de contribution avec le gouvernement du Canada, l'ACUFC assure la gestion du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*.



FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

L'ACUFC et ses partenaires nationaux cherchent à financer des projets préconisant des méthodes ou des approches novatrices qui sont plus rapides, plus économiques, fondées sur les données et **axées sur les résultats**.

2. OBJECTIFS ET EXEMPLES DE PROJETS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Les objectifs de cet appel de propositions s'inscrivent dans la continuité du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM*. Ils visent à répondre aux **besoins réels en matière de formation et de développement professionnel dans le secteur de la petite enfance**. De manière plus spécifique, les projets soutenus dans le cadre de cet appel devront contribuer à :

- **Accroître l'accès des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM à des formations postsecondaires ou de perfectionnement professionnel;**
- **Favoriser la rétention en emploi des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qualifiés grâce à la formation;**
- **Renforcer la reconnaissance et la valorisation de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance;**
- **Appuyer la diffusion et la mise en valeur des connaissances, des données probantes et des pratiques exemplaires; et**
- **Encourager la collaboration intersectorielle dans le domaine de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants.**

Le tableau ci-dessous présente des exemples de projets admissibles illustrant la façon dont ces objectifs peuvent se traduire en actions concrètes. Ces exemples ne sont pas exhaustifs; toute initiative contribuant à l'atteinte des objectifs ci-dessus peut être considérée.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufo.ca/petiteenfance

OBJECTIF 1 : Accroître l'accès des EPE dans les CFMS à des formations postsecondaires ou du perfectionnement professionnel

Sous-objectifs

Exemples de projets admissibles

Assurer une offre de formation postsecondaire initiale et continue de qualité, en français.

- Élaborer et offrir de nouveaux programmes en français et améliorer des programmes existants en français dans certaines provinces et certains territoires;
- Adapter les programmes de formation existants aux différents modes de prestation (en ligne, hybride, en blocs, etc.);
- Élargir la capacité d'accueil de programmes existants;
- Mettre à jour ou concevoir des cours et modules répondant aux besoins émergents du secteur (enfants à besoins particuliers, inclusion, leadership pédagogique, etc.);
- Développer des outils pédagogiques pour soutenir la formation et le perfectionnement professionnel.

Renforcer les compétences professionnelles des éducatrices et éducateurs en emploi

- Développer des programmes de perfectionnement professionnel adaptés aux réalités des CFMS;
- Offrir des formations thématiques (construction identitaire, sécurité linguistique, approche pédagogique, accompagnement technologique, etc.);
- Mettre en place des formations d'introduction à la profession pour le nouveau personnel non qualifié;
- Organiser des ateliers provinciaux ou territoriaux axés sur le partage de pratiques exemplaires.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

OBJECTIF 1 : Accroître l'accès des EPE dans les CFMS à des formations postsecondaires ou du perfectionnement professionnel

Favoriser la collaboration intersectorielle dans le développement de l'offre de formation

- Établir ou renforcer des partenariats entre établissements postsecondaires, services éducatifs et milieux communautaires;
- Mettre en œuvre des projets conjoints favorisant la création de parcours de formation flexibles et adaptés;
- Concevoir des programmes de double-accréditation pour les élèves du niveau secondaire.





OBJECTIF 2 : Favoriser la rétention en emploi des éducatrices et éducateurs de la petite enfance qualifié(e)s grâce à la formation

Sous-objectifs

Exemples de projets admissibles

Soutenir le perfectionnement et la progression professionnelle du personnel éducateur.

- Offrir des programmes de mentorat et de formation continue visant à soutenir la rétention du personnel;
- Élaborer des formations de perfectionnement en leadership ou en supervision pédagogique;
- Créer des communautés de pratique favorisant le partage de savoirs et d'expériences entre pairs.

Accroître le sentiment d'appartenance et de valorisation professionnelle

- Concevoir des formations et activités mettant en valeur le rôle identitaire et social des éducatrices et éducateurs francophones;
- Offrir des programmes de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) pour les personnes issues de l'immigration ou ayant une expérience non formelle;
- Mettre en œuvre des initiatives visant à contrer le sentiment d'insécurité linguistique dans les milieux de travail.

Favoriser des conditions d'apprentissage et de travail propices à la rétention

- Développer des projets d'accompagnement pour les stagiaires et nouvelles recrues;
- Mettre sur pied des incitatifs de formation liés au maintien en poste (p. ex. : bourses ou incitatifs financiers pour les stages);
- Offrir des formations de gestion du bien-être et de prévention de l'épuisement professionnel.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

OBJECTIF 3 : Renforcer la reconnaissance et la valorisation de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance

Sous-objectifs

Exemples de projets admissibles

Valoriser la profession et ses contributions au développement des communautés francophones

- Élaborer et mettre en œuvre des initiatives provinciales, territoriales ou régionales de reconnaissance de la profession au moyen de la formation initiale et continue, auprès des jeunes ou d'autres clientèles cibles (p. ex. : campagne dans les écoles secondaires);
- Concevoir et mettre en œuvre des initiatives provinciales, territoriales ou régionales pour inciter les jeunes ou les clientèles cibles à s'inscrire à la formation initiale;
- Mener des campagnes de sensibilisation sur le rôle des EPE dans la transmission de la langue et de la culture;
- Produire des témoignages, balados ou vidéos mettant en valeur les parcours professionnels en petite enfance;
- Organiser des événements de reconnaissance ou de diffusion de pratiques exemplaires.

Faciliter la reconnaissance des qualifications et des compétences

- Mettre en place des mécanismes de reconnaissance des acquis (RAC) pour les personnes non formées au Canada;
- Élaborer des formations passerelles pour accélérer la reconnaissance des acquis;
- Offrir des services d'accompagnement aux EPE issu(e)s de l'immigration francophone;
- Créer des outils sur les processus de reconnaissance des qualifications dans les provinces et territoires.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

OBJECTIF 3 : Renforcer la reconnaissance et la valorisation de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance

Contribuer à la professionnalisation du secteur

- Développer des programmes post-diplômes spécialisés (p.ex. : besoins particuliers, gestion en petite enfance, inclusion);
- Collaborer à la création d'outils de référence sur les compétences professionnelles du secteur;
- Favoriser la concertation provinciale et territoriale autour de la reconnaissance de la profession;
- Promouvoir la formation continue comme levier de qualité et de reconnaissance professionnelle.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

OBJECTIF 4 : Appuyer la diffusion et la mise en valeur des connaissances, des données probantes et des pratiques exemplaires

Sous-objectifs

Exemples de projets admissibles

Produire des connaissances pertinentes et ancrées dans les besoins des milieux éducatifs

- Documenter les pratiques gagnantes, leçons apprises et pistes d'amélioration issues des projets;
- Produire des synthèses ou fiches d'analyse sur les pratiques innovantes observées dans les CFSM.

Diffuser les connaissances auprès des divers publics

- Mettre en œuvre des stratégies de diffusion adaptées (infographies, balados, vidéos, guides pratiques, communiqués, événements virtuels, etc.);
- Organiser des présentations, cafés-rencontres ou conférences pour les EPE;
- Organiser des colloques, congrès ou forums régionaux, provinciaux, territoriaux ou nationaux portant sur la formation, la recherche ou les pratiques exemplaires en petite enfance francophone.

Faciliter l'application et l'appropriation des connaissances

- Créer des communautés de pratique ou des réseaux d'échanges entre intervenants;
- Mettre en place des activités de mentorat ou d'accompagnement à l'application des connaissances;
- Développer des outils ou guides pour soutenir l'intégration des nouvelles connaissances dans les pratiques professionnelles;
- Offrir des suivis ou évaluations permettant de mesurer les effets des activités de diffusion et d'application.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

Les projets admissibles ne se limitent pas à ceux énumérés dans le tableau précédent. L'ACUFC est disposée à recevoir des propositions portant sur d'autres types d'initiatives, pourvu qu'elles contribuent à l'atteinte des objectifs (p.8) et des résultats escomptés (p.17) du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des EPE dans les CFMS*.

Projets prioritaires

Afin de favoriser l'atteinte des résultats attendus du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des EPE dans les CFMS*, certaines thématiques ont été identifiées comme prioritaires pour le présent appel de propositions. L'ACUFC souhaite, en priorité, recevoir des propositions de projet portant sur les thématiques suivantes :

- Les projets offrant des incitatifs financiers aux employeurs et aux étudiant(e)s complétant leur stage en région éloignée;
- Les programmes d'introduction à la profession pour les nouveaux employé(e)s non-qualifié(e)s dans les CFMS;
- Les programmes visant à contrer le sentiment d'insécurité linguistique chez les EPE dans les CFMS;
- Les événements de formation provinciaux ou territoriaux s'adressant directement aux EPE.

Bien que tous les projets admissibles soient examinés, une attention particulière sera portée à ceux qui s'inscrivent dans ces thématiques prioritaires.

Durée des projets

Les demandeurs doivent concevoir des projets dont la mise en œuvre s'échelonne du **2 mars 2026 au 2 mars 2027** pour les projets ponctuels, du **2 mars 2026 au 2 septembre 2027** pour les projets pancanadiens.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

Collaboration intersectorielle

L'ACUFC et ses partenaires nationaux encouragent la mise en œuvre d'initiatives interprovinciales et pancanadiennes dans les CFSM ainsi que la collaboration entre les différents secteurs, notamment la formation postsecondaire, les services aux parents, l'éducation, l'entrepreneuriat et la santé.

Afin d'assurer que les projets répondent aux besoins des CFSM, il est souhaitable que les promoteurs de projets collaborent avec des partenaires provenant de différents secteurs. Les propositions de projets doivent inclure au moins **deux lettres d'engagement de collaboration d'organismes partenaires provenant de secteurs ou de régions différentes**, afin de démontrer cette collaboration intersectorielle.

Les réseaux nationaux partenaires dans ce dossier (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF) peuvent servir de ressources et de facilitateurs/facilitatrices pour appuyer la mobilisation des partenaires, mais toute organisation admissible peut soumettre une proposition, en collaboration avec les partenaires appropriés.

Exemples de projets non admissibles

Voici quelques exemples de projets qui ne seraient pas admissibles:

- Projets d'immobilisation;
- Étude de marché;
- Études sur la petite enfance dans les CFSM;
- Laboratoire expérientiel;
- Projets qui ne sont pas en lien avec la formation initiale et continue;
- Projets internationaux;
- Projets d'organismes du Québec.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

3. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Les projets soumis devront démontrer de quelle façon ils vont contribuer à l'atteinte d'un ou de plusieurs des résultats escomptés suivants (vous pouvez utiliser cette liste pour vous assurer que votre projet permettra d'atteindre au moins un des résultats escomptés) :

- Renforcement de la capacité des EPE dans les CFSM;
- Amélioration du recrutement de nouvelles personnes étudiantes dans les programmes de formation postsecondaire en petite enfance;
- Amélioration de la rétention des EPE dans les CFSM, y compris ceux qui sont issus de l'immigration francophone;
- Augmentation de la capacité et de l'efficacité des organismes dans les CFSM à répondre aux enjeux liés à la formation dans le secteur de la petite enfance;
- Augmentation du nombre d'EPE qualifiés et retenus en emploi dans les CFSM, incluant ceux provenant de groupes d'équité;
- Renforcement des partenariats intersectoriels à travers le Canada (à l'exception du Québec);
- Augmentation de l'accessibilité à la formation postsecondaire;
Amélioration de la disponibilité des ressources pédagogiques en petite enfance dans les CFSM;
- Augmentation de l'accessibilité des données en petite enfance en milieu minoritaire francophone;
- Renforcement de la production, de la diffusion, du partage et de l'application des connaissances dans le domaine de l'éducation à la petite enfance.

4. NATURE DU SOUTIEN OFFERT

L'ACUFC et ses partenaires nationaux cherchent à financer à la fois des projets ponctuels avec des résultats immédiats dont le budget total est de **100 000 \$ et moins** et des projets pancanadiens dont le budget est de **250 000\$ et moins**.

17



FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

L'enveloppe financière maximale pour cet appel de propositions est de 2,2 millions de dollars pour l'ensemble des initiatives qui seront retenues.

Demands admissibles

Voici un aperçu des demandeurs admissibles pour cet appel de propositions :

- Organismes sans but lucratif et hors Québec;
- Établissements d'enseignement postsecondaires et conseils scolaires;
- Organisations autochtones (ce qui comprend les conseils de bande, les conseils tribaux et les entités gouvernementales autonomes).

Demands non admissibles

Voici un aperçu des demandeurs non admissibles pour cet appel de propositions :

- Les particuliers et les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux;
- Les organismes à but lucratif;
- Les organismes qui ne sont pas en activité au moment de la soumission de leur proposition;
- Les organismes enregistrés et établis au Québec et ce, même si leurs activités se déroulent à l'extérieur de la province du Québec.

Coûts admissibles

Un soutien financier pourrait être accordé pour couvrir les dépenses suivantes :

- Salaires et couts liés à l'emploi de personnel;
- Honoraires de services professionnels;
- Mesures de soutien pour le personnel du sous-bénéficiaire;
- Matériel et fournitures;
- Frais d'impression et de communication;
- Frais de déplacement;
- Services publics;





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

- Assurances;
- Location de bureaux destiné à la mise en œuvre du projet;
- Location, achat et entretien d'équipement destiné à la mise en œuvre du projet;
- Coûts liés à la vérification du projet;
- Évaluations et examens;
- Collecte de données;
- Activités liées à l'enrichissement des connaissances;
- Autres frais administratifs liés au projet, établis selon une méthodologie approuvée.

Coûts non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles à un soutien financier dans le cadre d'un projet :

- Frais liés à la préparation des propositions de projets;
- Frais liés à des activités qui ont lieu sur le territoire québécois;
- Frais liés aux activités de collecte de fonds;
- Pénalités concernant les retenues sur la paie, imposées par l'Agence du revenu du Canada;
- Contraventions de stationnement;
- Amendes ou sanctions;
- Frais de divertissement;
- Amortissement des immobilisations;
- Honoraires de membres de conseils d'administration;
- Coûts d'immobilisation pour la construction d'un immeuble ou pour l'achat de terrains ou d'immeubles;
- Achat de véhicules automobiles;
- Frais juridiques et montants adjugés par un tribunal pour congédiement injustifié ou pour d'autres activités inappropriées ou illégales;
- Achat de boissons alcoolisées;
- Achat de substances illégales;





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufo.ca/petiteenfance

- Cadeaux ou paiements à titre de témoignages de reconnaissance;
- Autres coûts non admissibles en vertu des modalités du programme d'EDSC qui appuie le Projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des éducatrices et éducateurs de la petite enfance dans les CFSM.*

Budget d'exploitation

- La proposition de projet doit être accompagnée d'un budget **détaillé (voir exemple de budget détaillé)** et équilibré.





5. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS

Les critères d'évaluation sont présentés dans le tableau suivant :

| CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET | VALEUR PONDÉRÉE (%) |
|--|---------------------|
| <p>Le projet est axé sur les résultats :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ Les activités du projet permettent d'atteindre au moins un des objectifs et des résultats escomptés du projet <i>La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des EPE dans les CFSM</i>;▪ Les résultats du projet concordent avec un ou plusieurs résultats du projet <i>La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des EPE dans les CFSM</i>;▪ Chaque résultat de projet est associé à une cible et l'organisme a mis en place des mécanismes de suivi pour s'assurer d'atteindre les résultats avec succès;▪ Le projet comprend des stratégies concrètes de mobilisation des connaissances, afin d'en maximiser les retombées pour le secteur de la petite enfance dans les CFSM;• L'organisme a la capacité de recueillir des données pour évaluer les résultats et pour produire des rapports. | 40 |



FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

| CRITÈRES D'ÉVALUATION D'UNE PROPOSITION DE PROJET | VALEUR PONDÉRÉE (%) |
|---|---------------------|
| <p>Le projet contribue au développement de la petite enfance dans les CFSM :</p> <ul style="list-style-type: none">Le projet est fondé sur les besoins réels dans la province ou le territoire du demandeur ou dans les autres CFSM;Le projet répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin réel dans la province ou le territoire du demandeur ou dans les autres CFSM;Le demandeur démontre qu'il a la capacité d'établir et d'entretenir des partenariats avec les réseaux des organismes nationaux partenaires dans les provinces et les territoires pour la réalisation du projet;Le projet favorise la mobilisation des connaissances, des pratiques exemplaires ou des résultats probants à travers les CFSM;Le projet est susceptible d'être transposé dans d'autres CFSM. | 40 |
| <p>Le projet est réaliste :</p> <ul style="list-style-type: none">Le budget proposé est équilibré. Tous les coûts liés au projet sont ventilés et expliqués;Le demandeur démontre que les fonds sont utilisés de façon appropriée et responsable, autant en ce qui concerne la gestion que l'exécution du projet;L'échéancier est réaliste;L'infrastructure et l'équipe proposées permettent la réalisation du projet;Le demandeur démontre qu'il a la capacité et l'expérience requise dans l'élaboration de formations ou d'outils pédagogiques destinés à la petite enfance pour mener à bien son projet. | 20 |
| Total | 100 |





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

Analyse des propositions

Toutes les propositions reçues feront d'abord l'objet d'une analyse interne effectuée par l'équipe de l'ACUFC. Cette analyse visera à vérifier l'admissibilité des demandes et à évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs du présent appel, à l'aide de la grille de critères d'évaluation établie.

Les résultats de cette première analyse seront ensuite soumis au Comité de gestion national en petite enfance, composé de représentantes et représentants de l'ACUFC, de la CNPF, de la FNCSF, du RDÉE Canada et du SSF, qui procédera à la validation et à la sélection finale des projets retenus.

Le Comité de gestion national se réserve le droit d'assurer un équilibre entre les priorités de financement, les régions et les types de projets soutenus.

6. DÉTAIL DES PROPOSITIONS

Éléments obligatoires

Les propositions doivent inclure les éléments suivants:

1. Le formulaire de proposition de projet et les annexes, dument remplis et signés.

Ces documents comprennent :

- La présentation de l'organisme demandeur, incluant une description de l'expérience et de l'expertise dont dispose l'organisme pour mener à bien les activités du projet;
- Les détails sur le budget;
- La déclaration du demandeur;

2. L'annexe A :

- La description du projet incluant les objectifs, les activités, les étapes de réalisation, les plans de mobilisation des connaissances et de durabilité (pour les projets pancanadiens), les résultats

23



ACUFC
ASSOCIATION DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE



PARTENAIRES PANCANADIENS



Financé par le biais du Programme
d'apprentissage et de garde des jeunes
enfants du gouvernement du Canada





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

attendus et la mesure des résultats du projet, c'est-à-dire la façon dont seront mesurés les progrès vers l'atteinte des résultats, par exemple les cibles, les outils de collecte de données et les approches d'évaluation et d'examen utilisés;

3. L'annexe B :

- Le budget détaillé, fondé sur une évaluation réaliste des dépenses requises pour l'exécution des activités proposées;

4. L'annexe C :

- Au moins deux lettres d'engagement de collaboration d'organismes partenaires, y compris des membres provinciaux et territoriaux des organismes du Comité de gestion national en petite enfance (ACUFC, CNPF, FNCSF, RDÉE Canada et SSF);

5. L'annexe D :

- Vos états financiers du dernier exercice terminé de l'organisme demandeur.

Autres considérations

1. L'ACUFC et ses partenaires nationaux ne sont pas tenus de motiver l'acceptation ou le rejet d'une proposition. L'ACUFC ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers les demandeurs.
2. Les propositions retenues ne le seront qu'à titre indicatif pour l'élaboration d'une entente de financement par l'ACUFC. L'entente proposée pourrait inclure des modifications au projet initialement soumis et faire l'objet de discussions avant sa signature par les deux parties.
3. L'organisme demandeur doit être en mesure de participer aux activités ou événements de mobilisation des connaissances (ex. : rencontres, ateliers, symposiums, etc.) organisés par l'ACUFC dans le cadre du projet national.
4. Les propositions de projet doivent être rédigées en français.



7. ÉCHÉANCIER

| PRINCIPALES ÉTAPES | DATE |
|--|--------------------------------------|
| Lancement de l'appel de propositions | 10 novembre 2025 |
| Mise en ligne du formulaire de proposition de projet | 10 novembre 2025 |
| Webinaire à propos de l'appel de propositions | 18 novembre 2025 à 12 h (HAE) |
| Date limite pour soumettre des propositions par courriel à petiteenfance@acufo.ca | 8 décembre 2025, à 17 h (HNE) |
| Évaluation des propositions de projet | 9 décembre 2025 au 26 janvier 2026 |
| Décision définitive sur le financement | Février 2026 |
| Négociation des ententes | Février 2026 |
| Signature des ententes | Février 2026 |
| Début des projets | 2 mars 2026 |





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

8. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS DE PROJET

Les demandeurs doivent se créer un compte et remplir le formulaire disponible sur la page Web du projet *La formation, pierre angulaire du recrutement et de la rétention des EPE dans les CFSM* : ACUFC.ca/petiteenfance.

Les informations sur le processus de présentation d'une proposition de projet se trouvent dans le **Guide du demandeur** disponible sur la page Web : ACUFC.ca/petiteenfance.

Les propositions devront être soumises **au plus tard le 8 décembre 2025, à 17h (HNE)**.

Pour que leur proposition de projet soit acceptée et analysée, les demandeurs doivent :

- Remplir le formulaire de proposition de projet;
- Soumettre une demande complète (formulaire et déclaration signés et accompagnés des annexes) dans les délais prescrits;
- Soumettre un projet répondant aux objectifs et aux résultats attendus de l'appel de propositions et respectant les critères d'admissibilité.

9. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements doivent être envoyées à petiteenfance@acufc.ca. Vous pouvez aussi joindre Catherine Rousseau, gestionnaire du programme petite enfance à crousseau@acufc.ca.

10. AUTRES DISPOSITIONS

Cet appel de propositions couvre les périodes de réalisation suivantes :

- du 2 mars 2026 au 2 mars 2027 pour les projets ponctuels;
- du 2 mars 2026 au 2 septembre 2027 pour les projets pancanadiens.





FORMATION EN PETITE ENFANCE

acufc.ca/petiteenfance

L'ACUFC ne s'engage pas à fournir un financement supplémentaire ou futur pour les projets sélectionnés au-delà de la période de réalisation des projets.

Assurances

Les sous-bénéficiaires devront obtenir et maintenir, pour la période de réalisation du projet, une couverture adéquate d'assurance responsabilité civile générale pour couvrir toute réclamation, incluant celles pour blessures corporelles ou dommages matériels résultant de toute chose faite ou omise par le sous-bénéficiaire, ses employé(e)s ou ses agent(e)s ou les participant(e)s au projet, le cas échéant, dans la réalisation du projet.

Reddition de comptes

- Les sous-bénéficiaires de cet appel de propositions devront soumettre leurs livrables au plus tard le 2 mars 2027 pour les projets ponctuels et le 2 septembre 2027 pour les projets pancanadiens. Ils devront aussi soumettre à l'ACUFC :
 - des rapports narratifs **semestriels** pour les **projets ponctuels**;
 - des rapports narratifs **trimestriels** pour les **projets pancanadiens**;
 - des rapports financiers **semestriels** pour les **projets pancanadiens et ponctuels**;
 - un rapport **final** incluant les résultats des **projets ponctuels et pancanadiens**.
- Les sous-bénéficiaires seront aussi sollicités pour participer à des rencontres ponctuelles, pour remplir des sondages ou pour fournir d'autres informations sur leurs projets.
- Les sous-bénéficiaires devront aussi se soumettre à une ou à plusieurs vérifications des livres et ils devront permettre aux représentants de l'ACUFC d'avoir accès à leur lieu d'exploitation et à leur lieu d'affaires afin que ces derniers puissent procéder à l'inspection et au suivi de la gestion des projets.

